

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte de LABARRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, Samuel LEGENDRE

Membres absents : Elodie LEPOIVRE, David MAGNIERI a donné procuration à Marc SIMOEN, Philippe GIROUX a donné procuration à Dominique RAGOT,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2024

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2024
- Acceptation chèque du 22 juillet 2024
- Acceptation Don ASPC
- Remboursement Disque Dur
- Régularisation panneaux chemin St Marcel
- Maîtrise d'œuvre des Travaux de l'église
- Protection sociale complémentaire
- Mise aux normes panneaux de signalisation communaux
- Devis cheminées
- Fond de concours CdC
- Sauvegarde
- Dimension tombe BARBIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 24 juin 2024

2024-SEPT-01

Acceptation chèques du 22 juillet 2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la venue de Corneilhan, un repas a été organisé le dimanche midi. Il a été proposé de participer au coût du repas. Le montant reçu par la mairie est de 464€ en chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces chèques.

2024-SEPT-02

Acceptation Don ASPC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M Moïse HAMARD a effectué un don à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Culturel de Ste Céronne qu'il souhaite affecter aux travaux effectués sur la croix de l'Osier. L'ASPC désire reverser ce montant de 150€ à la commune de Ste Céronne.

La nouvelle croix a été taillée par Gérard GOUIN, ancien menuisier et habitant de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'ASPC de Ste Céronne, pour un montant de 150€ et remercie Messieurs HAMARD et GOUIN.

Remboursement Disque Dur

Suite au problème de sauvegarde avec NEOBE, Marc SIMOEN a commandé un disque dur par internet mais n'a pas eu de facture donc pas de remboursement possible. Des renseignements seront pris auprès de la trésorerie pour voir ce que nous pouvons faire.

2024-SEPT-03

Régularisation panneaux chemin St Marcel

En 2016, du fait de la circulation de quads et autres sur le chemin de St Marcel et de la vitesse excessive des véhicules, des riverains s'étaient plaints. Dès lors des panneaux vitesse 30km/h, sens interdit sauf riverains et accès chapelle ont été posés. Un arrêté a été pris pour les travaux mais il n'y a pas eu d'arrêté pour officialiser la pose de ces panneaux. Madame le Maire demande l'autorisation de prendre l'arrêté en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que Mme le Maire prenne les arrêtés nécessaires à la régularisation.

2024-SEPT-04

Maitrise d'œuvre des travaux de l'église

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'elle a envoyé à la DRAC un courrier de demande de subvention. Suite à son courrier, la DRAC a informé la mairie que nous étions sur la liste des subventions 2025 pour la maîtrise d'œuvre et en 2026 pour un montant de travaux de 322 000€.

La maîtrise d'œuvre sera par conséquent en dessous des 40 000€ ; donc nous ne sommes pas dans l'obligation de mettre en concurrence les architectes. De ce fait, Madame le Maire appuyée par Madame Brigitte de LABARRE (présidente de l'ASPC) propose au Conseil Municipal, de confier à Benoit MAFFRE la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église. M MAFFRE a été le maître d'œuvre de la première partie des travaux sur l'église. Ce dernier nous avait donné entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que M. MAFFRE soit le maître d'œuvre des prochains travaux de l'église.

2024-SEPT-05

Protection sociale complémentaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1er janvier 2025, la commune aura l'obligation de participer à la Prévoyance des agents communaux et à partir du 1^{er} janvier 2026, à la Mutuelle de ses agents. Des sommes minima ont été fixées : pour la Prévoyance 7€, et pour la Mutuelle 15€. Les communes ont deux solutions : soit passer par une convention avec le centre de gestion, soit laisser leurs agents prendre des contrats labellisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de choisir pour la Prévoyance la convention avec le centre de gestion à partir du 1^{er} janvier 2025 pour un montant minimum de 7€.

Mise aux normes panneaux de signalisation communaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à partir de 2025, les panneaux de signalisation routière doivent être aux normes NF et CE.

Les panneaux du bourg et des routes communales et vicinales sont concernés.

Il est préconisé de changer les panneaux de type A (danger) tous les 8 ans et les panneaux de type B (interdiction, obligation, de fin de prescription) tous les 10 ans. Madame le Maire précise qu'elle a déjà commencé à faire le tour des panneaux communaux. Certains panneaux datent de 1965.

Le Conseil Municipal propose qu'à la fin de l'inventaire des devis soient demandés afin de mettre au budget 2025 le changement des panneaux non conforme à la loi.

Il est également évoqué une demande d'une habitante de la commune qui souhaiterait qu'un panneau directionnel soit mis au niveau du carrefour desservant les métairies, la Galopinière, la Hardonnière et les Manguinelles. Il existait un panneau mais ce dernier a été cassé.

2024-SEPT-06 Devis cheminées

Pour rappel, Monsieur FAUVELLIERE nous avait fait un devis d'un montant de 22 671.40 € HT qui avait présenté lors du dernier conseil. Ce devis prévoyait la pose d'un échafaudage et la destruction de la cheminée actuelle pour la reconstruire à neuf.

Un devis a été demandé à l'entreprise DSL Restauration. Le montant du devis est de 7 296 € pour le nettoyage la cheminée, la réfection des joints à la chaux et l'étanchéité des deux cheminées. La reprise des joints de menuiseries est également prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient le devis de l'entreprise DSL Restauration.

2024-SEPT-07 Fond de concours CDC

Vu la délibération n°21_06_24_01 du Conseil communautaire pour la création d'un fonds de concours pour le soutien aux investissements des communes,

Madame le Maire présente le projet de la commune : Plateforme de tri dans le bourg de Sainte Céronne

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Devis Demo TP	15 235.44 €	Financement Etat Financement Région Financement Département Autre		
Enfouissement Réseau Orange	2 794.32 €	Fond de concours CDC	3 606.00 €	20%
		Autofinancement	14 423.76 €	80%
TOTAL	18 029.76 €	TOTAL	18 029.76 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet de Plateforme de tri dans le bourg de Sainte Céronne
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche ainsi que les éventuels avenants et documents afférents au dossier.

Sauvegarde

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la fin du mois d'août, la mairie a rencontré un problème avec la sauvegarde informatique. Nous avons atteint les 20 Go de notre abonnement. Nous avons alors pris contact avec NEOBE qui était devenu entretemps HOPLA CLOUD. Suite au contact avec l'informaticien nous nous rendons compte que le contrat était lié au SMICO. Nous sauvegardions bien les documents informatiques (documents Word, Excel, etc...) mais nous ne sauvegardions pas les données Modularis. Seules les données SMICO étaient prises en compte en ce qui concerne les données des logiciels professionnels. L'informaticien nous a configuré la sauvegarde pour avoir Modularis et nos données informatiques sauvegardées. Nous sommes repassés à 16.2 Go.

Notre contrat avec NEOBE est valable jusqu'au 25 janvier 2025.

Ce contrat est à prix négocié via le SMICO que nous avons quitté au 1^{er} janvier 2023. Madame le Maire a déjà demandé les tarifs d'une sauvegarde via Modularis : 25 Go pour 359,76€ par an et 50 Go pour 717.12 € par an. La même demande sera faite à NEOBE.

2024-SEPT-08 Dimensions tombe BARBIER

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une concession avait été attribuée à la famille BARBIER dans la partie D (partie des enfants) par l'un de ses prédécesseurs. Monsieur BARBIER étant décédé au début de l'été, sa femme souhaite mettre une pierre tombale au niveau du caveau de la famille. La dimension de ce dernier pose un problème au vu de son emplacement. Après avoir discuté avec les pompes funèbres, Madame le Maire informe le conseil des dimensions possibles des pierres tombales à cet endroit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit la dimension 1,20mx2,20m

Questions diverses

- Modularis qui a été racheté par JVS a fait évoluer son pack de logiciels. Cela a été sans augmentation tarifaire. Elodie a déjà fait une première formation sur le logiciel comptable. Une formation paie devrait suivre dans les semaines à venir. Le logiciel est un peu moins simple que l'autre. Des nouvelles habitudes seront à prendre.
- Madame le Maire informe que la toiture du garage communal est terminée. Suite à l'achèvement des travaux, il a été demandé à l'entreprise FAUVILLIERE de rajouter une gouttière sur la partie du bâtiment qui n'a pas été refait. Nous sommes dans l'attente du devis.
- Le Géoréférencement de l'éclairage public a été réalisé par le Te61 cet été.
- Le changement des ampoules des lampadaires n'est pas encore réalisé. Le Te61 est en attente d'une partie du matériel.
- Un point d'eau au niveau de l'atelier communal a été mis en fonction depuis cet été.
- La mairie a renouvelé le contrat d'Irène (agent d'entretien) jusqu'à fin décembre. Nathalie étant toujours en arrêt.

Fin de conseil : 20h30

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	----------------------------------------------	--

